

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

**Abonnements**

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

**Publicité**

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

**LES Conséquences de l'accord**

Lorsque le 1<sup>er</sup> juillet dernier au soir, les journaux parisiens publièrent une « manchette sensationnelle » annonçant que l'Allemagne intervenait directement au Maroc en envoyant un stationnaire dans les eaux d'Agadir, on eût été bien étonné, il faut l'avouer, si l'on avait appris comment « l'incident » se réglerait aujourd'hui. On eût été stupéfait d'entendre que ce « geste » brutal allait être la préface des négociations ardues mais réussies qui aboutiraient à la reconnaissance du protectorat français au Maroc.

Le phénomène n'aura pas été le moins étrange de tous ceux que nous offre le cours des événements internationaux. Cette prise de possession de l'empire africain par l'influence, par la domination française, ce n'est pas nous qui l'avons explicitement demandé, c'est l'Allemagne, l'irritable, l'ombrageuse, l'irascible Allemagne qui nous l'a proposée, alors que jusqu'à ce moment, elle semblait être la seule puissance européenne, disposée à ne jamais vouloir accepter ce régime nouveau.

En apposant sa signature au bas d'un acte solennel, on oublie la longueur des préliminaires qui en ont précédé la rédaction. Aussi les quatre mois pénibles mais révolus que nous avons traversés paraîtront-ils un instant éphémère en comparaison de l'avenir qui se découvre devant notre expansion nationale.

Certes, les dégâts ont été très importants. Des pertes, subies de part et d'autre, ont été plus considérables qu'on n'a osé l'avouer. On s'est senti oppressé par le danger qui pouvait fondre, d'un moment à l'autre, sur nos destinées.

L'Europe entière a été gagnée par cette angoisse contagieuse. Mais quand un malade renait à la vie, on efface le sinistre tableau de ses souffrances passées et si l'on songe encore à ses épreuves endurées ce n'est que pour se réjouir plus complètement de sa guérison. L'opération est faite. Elle a réussi...

Nous ne comprenons pas le dépit de ces gens qui se compriment pour ne pas avouer une satisfaction toute naturelle, dans la crainte de démentir le pessimisme dont ils avaient abusé pendant les heures difficiles. De pareilles réticences, si manifestement contraires à l'intérêt général, sont-elles à l'éloge de la politique qui les inspire ?

Ces mécontents n'ont donc pas désarmé leur grincieuse humeur et les voilà qui s'efforcent d'amoindrir le prestige du bénéfice moral que nous recueillons ! Malgré les stipulations précises du traité, ils feignent de prétendre que nous n'exercerons sur le Maroc qu'un protectorat de façade, un protectorat mitigé et tendu d'embûches. Et ils s'appliquent à persuader à l'opinion publique que nous avons consenti au Congo des sacrifices immenses. Ils exaltent la valeur d'un territoire dont ils n'ont apprécié la valeur, que le jour où nous nous sommes décidés à abandonner, en guise de compensation, une portion, très limitée d'ailleurs, de nos possessions équatoriales.

Piétres arguments ! On a fort bien expliqué que l'accord de 1911 était la conclusion logique des accords que nous avions commencé à conclure, il y a dix ans. Dès l'instant où, pour jour éventuellement de notre liberté d'action au Maroc, nous avons successivement dédommagé l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, nous devions bien nous préparer, à moins de renoncer au but que nous poursuivions, et auquel cas nos concessions antérieures devenaient inutiles, à payer la même monnaie à l'Allemagne.

Cette nécessité était d'autant plus évidente que c'était cette Allemagne, détentrice de nos conventions qui nous avait menés à la Conférence d'Algésiras

ras dont les clauses maintenues eussent risqué de laisser toujours improductive la politique entrevue.

La main-levée de l'Empire germanique méritait bien alors l'abandon d'un territoire africain, cédé de manière telle que son annexion à une autre puissance ne porte pas préjudice aux voies d'accès de nos colonies voisines. On craignait que l'édifice marocain ne restât perpétuellement inachevé. Or on peut aujourd'hui rendre la construction définitive et faire flotter notre drapeau au sommet de la maison. C'est un résultat et un bon résultat !

Au nombre des mécontents figure un ex-ministre des affaires étrangères qui se livre à de violentes protestations contre un accord qu'il juge précaire et sans lendemain. Comme il a tort de se départir d'une réserve professionnelle. Il est toujours aisé à un « ancien » de régenter ses successeurs en blâmant ce qu'ils entreprennent.

Mais il serait plus élégant, alors même qu'il désapprouverait tout bas, la politique suivie, de juger les résultats obtenus, non pas par rapport à la politique qu'il préconise mais comme une conséquence de la politique à laquelle il assiste. Il ne s'agit pas de savoir si nous avions intérêt à occuper le Maroc.

Il est plus utile de dire si, ayant commencé à porter nos visées sur lui, nous avons eu raison de contracter un accord qui nous le livre. Qui oserait de bonne foi, soutenir la thèse contraire ?

On objectera, il est vrai, que la question espagnole n'est pas vidée et que notre entente conclue avec le Cabinet de Madrid en 1904 ne s'adapte plus à la situation actuelle. Telle est aussi notre opinion. Des pourparlers s'engageront.

Nous laisserons l'Espagne travailler en toute liberté dans le Rif mais nous exigerons qu'elle ne soulève aucune difficulté dans notre zone d'action. Quand nous aurons ajouté que la France et l'Allemagne ont résolu de porter devant la Cour de la Haye tous les différends qui pourraient naître de l'application du traité ; nous rassurerons, pensons-nous, les plus pacifistes.

Quand nous aurons enregistré la démission à fracas de M. Lindequist, secrétaire d'Etat aux Colonies d'Allemagne, qui trouve insuffisantes les « compensations » accordées à son pays, nous rassurerons ceux qui estimèrent, ici, que la part faite à l'Allemagne est trop belle.

Quand nous aurons enfin noté que rien ne s'oppose plus désormais à ce que toutes les bonnes volontés se mettent en œuvre pour donner au Maroc l'intense mouvement économique et commercial que réclament ses richesses, nous satisferons tout le monde, sauf ceux qui se servent de leur patriotisme comme d'un paravent. Personne ne s'y trompe...

Marcel LAURENT.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 7 novembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

En ouvrant la séance, le Président prononce une allocution pour adresser le salut ému de la Chambre aux victimes de la catastrophe du « Liberté ».

M. de Selves, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, et concernant la délimitation de leurs possessions respectives en Afrique équatoriale. Le projet est renvoyé à la Commission des affaires extérieures.

Un certain nombre de projets de loi sont déposés ensuite par les ministres des travaux publics, des finances, et du travail, après quoi, le président fait connaître la teneur des 49 interpellations dont il a été saisi pendant l'intersession.

Le Président. — Je demande le jour,

que le gouvernement propose pour la discussion de ces interpellations.

Le Président du Conseil dit que le gouvernement demande instamment à la Chambre de mettre en tête de l'ordre du jour de jeudi, la discussion du budget.

M. Cocheru, président de la Commission du budget dit que la Commission du budget est d'accord sur ce point avec le gouvernement.

Après discussion, l'urgence est adoptée par 448 voix contre 118 et la proposition du gouvernement est votée par 323 voix contre 261.

M. Joseph Reinach, demande à la Chambre de se prononcer d'urgence sur les modifications proposées, au règlement, en vue de raccourcir les débats parlementaires.

M. Metin, rapporteur, propose de discuter ces modifications au cours d'une séance exceptionnelle, mercredi.

M. Raynaud, appuie cette proposition.

La Chambre l'adopte par 402 voix contre 159.

Et la séance est levée.

Séance du 8 novembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On aborde la discussion de diverses propositions de résolution tendant à modifier un certain nombre d'articles du règlement.

La première a été présentée par MM. Raynaud et Dulau. Elle tendait à compléter l'article 51 bis du règlement, concernant le dépôt des amendements, des projets de résolution, etc.

M. Raynaud, au nom de la délégation des gauches, a présenté à sa première proposition divers amendements aux termes desquels aucun projet de résolution, aucune motion ne pourront être déposés au cours de la discussion du budget, sauf en certains cas, par exemple, quand ils seront signés par 90 députés, etc.

La prise en considération du contre-projet et le renvoi à la Commission sont ordonnés.

On adopte à mains levées l'amendement suivant de MM. Raynaud et Breton : « Aucune interpellation ne peut être jointe à la discussion du budget ».

MM. Raynaud et Breton présentent un deuxième amendement, ainsi conçu : « Aucun projet de résolution, aucune motion, aucun ordre du jour motivé, ne peuvent être déposés au cours de la discussion du budget. »

Le renvoi est ordonné.

On passe à l'examen d'une nouvelle proposition de résolution, ainsi conçue :

« Après les trois séances qui suivent, celle où la Chambre a fixé la date de la discussion d'une interpellation ou, dès que cette discussion a commencé, aucune jonction d'interpellation nouvelle ne peut être ordonnée ; le droit de prendre la parole comme interpellateur est personnel ; l'orateur inscrit en cette qualité ne peut céder son tour qu'à un autre interpellateur déjà inscrit pour le même objet. »

Ce texte est adopté à mains levées.

On adopte également une disposition aux termes de laquelle les présidents des groupes et des grandes Commissions seront convoqués une fois par mois par le Président de la Chambre, pour examiner l'état des travaux de l'assemblée.

Sur la proposition de M. Aynard, on décide de tenir une séance mercredi prochain, en vue de statuer sur le contre-projet Sembat.

Et la séance est levée.

**SENAT**

Séance du 7 novembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. le Président donne lecture du décret convoquant le Sénat en session extraordinaire et prononce l'éloge funèbre des sénateurs morts pendant les vacances.

Il parle ensuite de la catastrophe du « Liberté » et adresse aux victimes le salut de la Haute Assemblée.

M. le président Dubost signale une demande d'interpellation de M. Jenu-

vrier sur la manière dont est employé et exploité le réseau de l'Etat.

Sur la demande de M. Cauvin, au nom de la Commission de l'armée, une rectification est apportée au projet qui porte création de la médaille de 1870. Cette rectification a pour objet d'éviter un nouveau retour de la loi à la Chambre, et d'en rendre possible l'application immédiate.

M. Delahaye annonce qu'il réclamera une autre rectification pour accorder la médaille aux médecins et infirmières de l'Année terrible.

M. Cochet dépose une proposition tendant à modifier le régime de conservation des monuments historiques.

On fixe l'ordre du jour auquel sont inscrits divers projets.

Sur la demande de M. Jenuvrier, on ajoute à l'ordre du jour une discussion sur le mode d'élection des grandes Commissions.

M. Delpuch présente quelques observations pour qu'on hâte la mise en discussion du projet d'impôt sur le revenu, et du projet de réforme des Conseils de guerre.

On décide d'élire, le 17, la Commission des finances pour 1911-12.

Et la séance est levée.

**TOUJOURS TOULON !**

On remarque que les catastrophes n'arrivent qu'à Toulon. En 1813, on soupçonnait qu'elles pourraient n'être pas toujours l'effet du hasard. Voici la minute d'une lettre tout à fait curieuse qu'on vient de publier :

« Paris, 15 avril 1813.

« A Son Excellence le ministre des manufactures et du commerce,

« Monsieur le comte, une note anonyme qui m'a été renvoyée du cabinet de Sa Majesté annonce qu'on doit envoyer à Gènes, sur un bâtiment qui partira de Cagliari, deux caisses marquées *posa piano* et qui contiendront des matières inflammables destinées à incendier l'arsenal de Toulon et l'escadre. Ces matières seront renfermées dans des bouteilles en verre noir, avec une étiquette imprimée « Curaçao d'Hollande ». J'ignore le degré de confiance que mérite cet avis ; cependant, je prie Votre Excellence de donner les ordres convenables et faire examiner avec soin les caisses qui pourront être apportées par les bâtiments qui arriveront à Gènes ».

**PUBLICITÉ**

Rue Caulaincourt, sur la glace d'un menuisier on lit :

A VENDRE à vil prix pour cause de départ en province, deux portraits d'ancêtres.

Pour ceux qui n'en ont pas, voilà une occasion !

**INFORMATIONS**

**L'Accord franco-allemand**

L'adhésion des Puissances à l'Accord M. Tittoni, ambassadeur d'Italie à Paris, est venu faire savoir à M. de Selves, ministre des affaires étrangères, que le gouvernement italien donnait son adhésion à l'accord franco-allemand.

**Approbations allemandes**

La « Gazette de Cologne » ayant ouvert une enquête sur les conséquences de l'accord franco-allemand à reçu nombre de réponses de personnages éminents qui estiment que cet accord présente de grands avantages pour l'Allemagne.

**L'Impression à Tanger**

La nouvelle de la signature de l'accord

franco-allemand a causé dans tous les milieux un véritable soulagement. L'opinion porte maintenant toute son attention sur les négociations franco-espagnoles.

**LA PRESSE ALLEMANDE**

**Révélation au sujet du coup d'Agadir**

Un certain nombre de journaux reproduisent des déclarations de la « Gazette du Rhin et de Westphalie », organe chauvin, d'après lesquelles plusieurs semaines avant l'envoi du « Berlin » à Agadir, on savait que le ministre des affaires étrangères préparait un grand coup.

Le journal évoque de nouveau la réunion d'hommes politiques et de journalistes qui aurait été tenue à Berlin le 8 juillet, et au sujet de l'office des affaires étrangères et avec son assentiment aurait décidé de défendre le programme suivant :

Retour de la France à l'observation de l'Acte d'Algésiras ou partage du Maroc et revendication par l'Allemagne du Maroc méridional.

Rejet de toute idée de conférence.

Abandon de toute idée d'établissement d'un point d'appui maritime à Agadir.

La « Post », faisant allusion aux poursuites dont sera l'objet à ce sujet la « Gazette de Westphalie », dit que ces révélations seront confirmées au tribunal publiquement, sous la foi du serment et si nécessaire en nommant les personnalités intéressées dans le procès qu'elle a à soutenir prochainement « pour avoir trompé l'opinion publique ».

**La délégation des gauches**

La délégation des gauches, réunie sous la présidence de M. Raynaud, a décidé de demander aux groupes des gauches de régler l'ordre du jour de la manière suivante : 1. Budget ; 2. la défense de l'école laïque ; 3. la réforme électorale ; 4 le statut des fonctionnaires.

**La guerre d'Orient**

Tous les télégrammes envoyés de Malte donnent une fausse idée de la situation des Italiens. C'est, d'un côté la faute de la rigoureuse censure italienne, de l'autre, celle des journalistes italiens. Ils sont une centaine autour de Tripoli, animés des meilleures intentions, mais n'ayant jamais encore assisté à aucune campagne ; de sorte qu'ils ne peuvent porter aucune appréciation exacte ni sur la situation générale, ni sur les effectifs engagés, ni sur les conséquences d'une affaire.

En réalité, la situation des Italiens à Tripoli n'est peut-être pas désespérée ; elle est en tout cas des plus critiques : 25.000 hommes sont cernés dans la ville.

Depuis le fameux combat du 25 octobre, qui fut non pas une victoire italienne, mais un semblant de défaite, le combat d'artillerie n'a pas cessé. Dès le lendemain, avec une perte de plus de 1.000 hommes, les Italiens étaient forcés de se replier sur la ville et de rétrécir leur front d'avant-poste autour de Tripoli et des oasis. De neuf milles, ils le réduisaient à quatre milles.

Les combats d'artillerie et de cavalerie n'ont pas cessé et les Turcs, aidés des Arabes n'ont cessé d'avancer, occupant chaque jour un fort nouveau, s'emparant du fort de Mesri le 27, après une sanglante journée, et contraignant le général Caneja à abandonner ses positions avancées.

A l'heure actuelle règne une anxiété fiévreuse dans la ville. Avec une merveilleuse activité, les Italiens se sont mis à l'œuvre pour rendre impenetrables leurs positions ; des renforts leur ont été envoyés. Mais les embuscades des Arabes leur ont coûté des pertes énormes.

Ces jours derniers, les Turcs se sont massés autour de la ville, tous les forts étant entre leurs mains, tandis que les Arabes s'emparaient des ci-

ternes de Boumalie. La ville ne peut plus être approvisionnée en eau douce que par les navires de guerre.

On peut s'attendre à une attaque générale de la ville au premier moment favorable.

**Situation critique**

Une autre dépêche, télégraphiée de Malte, au *Standard*, est ainsi conçue : « A la suite d'une attaque combinée des forces arabes et turques, tous les forts de Tripoli ont été repris, et les Italiens ont été repoussés dans la ville. »

« Les troupes turques occupent l'oasis de Sidi-Ben-Mansour, où a eu lieu l'effroyable massacre des Arabes. « Les Turcs se sont emparés de Boumelia où se trouve la canalisation d'eau. »

« Les troupes italiennes sont obligées de demander leur approvisionnement d'eau aux navires dans le port, mais si une tempête s'élevait, la situation serait très sérieuse. »

**En Chine**

On mande de Rangoon au « Daily Mail », d'après une dépêche datée de Teng Yueh, province du Yunnan, le 29 octobre, que les troupes de Teng Yueh se sont soulevées et ont tué leur général et plusieurs autres officiers.

Le préfet a été également tué ou il s'est suicidé. Le Trésor a été saigné. Les révolutionnaires rapportent que Yung chan Fou et Yunnan Fou ont été pris le 27 octobre, et Ta Li Fou le 23 ; tous les fonctionnaires ont été massacrés.

**Assassinat d'un Gouverneur**

Le général Wou, nouveau gouverneur du Shansi, a été assassiné, par trente Mandchous qui l'ont surpris à Shih Kia Chouang.

Les assassins, aussitôt arrêtés, ont déclaré que Wou était secrètement lié avec les révolutionnaires.

**Petites Nouvelles**

M. Armand Fallières, président de la République, a atteint lundi 6 novembre sa soixante-dixième année. A cette occasion, les journaux allemands lui consacrent de respectueux articles.

— A Angers, un sapeur du 6<sup>e</sup> génie, nommé Hautin, s'est tué en sautant une grille de la caserne, sur laquelle il s'est emparé.

— A Lugano, dans le canton du Tessin (Suisse), à la suite d'un différend survenu entre l'Etat et le corps enseignant, les instituteurs et les institutrices ont déclaré la grève et ne se sont pas présentés dans les classes.

— La mer, dans le détroit de la Bouche-de-Serpent, qui sépare le Venezuela de la Trinité, a été prise d'une agitation extraordinaire. On voyait s'élever de hautes colonnes de fumée et de flammes, puis une île surgit.

— Un cadavre en complet état de putréfaction a été découvert en grande rade, au bas des falaises, du Petit-Bois. On croit qu'il s'agit d'une victime de la « Liberté ».

— Le rendement des impôts pour le mois d'octobre 1911 a été le suivant :

Les recouvrements effectués se sont élevés à 359 millions 554.000 francs, accusant une plus-value de 22 millions 897.700 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 15 millions 356.100 francs par rapport aux recouvrements effectués en octobre 1910.

— Le ballon « Météore », piloté par M. de Mouy, accompagné de trois officiers chargés de contrôler certaines expériences, a atterri violemment à Chouy, dans le canton de Neuilly-Saint-Front. Le capitaine Martin, du 113<sup>e</sup> de ligne, eut le tibia et le péroné fracturés ; le capitaine Nègre, du 4<sup>e</sup> de ligne, fut légèrement blessé ; les deux autres aéronautes sont sains et saufs.

# CHRONIQUE LOCALE

## A la besogne

La rentrée des Chambres a eu lieu mardi et tout d'abord la discussion a porté sur la fixation de l'ordre des discussions des divers projets de loi.

La Chambre a décidé de discuter le budget en première ligne. Elle veut éviter la série des douzièmes provisoires qui sont toujours préjudiciables à la bonne marche des affaires publiques.

Le budget, en principe, doit être voté tous les ans à la fin de l'année législative, c'est-à-dire au mois de janvier. Mais l'an passé les interminables discussions soulevées par de trop nombreux interpellateurs ont fait perdre à la Chambre un temps précieux et prolonger le vote du budget.

Mais à quelque chose, dit-on, malheur est bon : la Chambre se rendant compte des inconvénients qu'il y a à retarder le vote du budget, et devant les protestations de la masse électorale, a décidé dans sa première séance, d'endiguer les flots des interpellations.

A l'avenir, on écartera des débats toutes les petites motions qui n'avaient qu'un but, celui de permettre à des adversaires de la loi en discussion de retarder ou de faire échouer la dite loi.

On assurera ainsi le respect de l'ordre du jour et les affaires y gagneront en clarté et en rapidité.

Que la Chambre se mette vite à la besogne pour trouver les moyens de « raccourcir » les débats, et elle aura fait œuvre utile.

Mais pour prêcher d'exemple, il faudrait cependant que la recherche de ces divers moyens ne fut pas l'occasion de longs débats, d'interminables et stériles discussions.

L. B.

## COMPATRIOTES

Nous avons le plaisir d'apprendre le succès du jeune Jean Coueslant, fils de notre Directeur, au dernier examen de Licence en Droit.

En juillet dernier, par suite d'une malencontreuse indisposition, M. Jean Coueslant n'avait pu passer cet examen.

M. Jean Coueslant a été reçu avec trois très bien et un bien.

Nous adressons au jeune licencié nos plus vives félicitations.

Nous sommes heureux également d'apprendre que le jeune Périé, fils du conseiller municipal de Cahors, stagiaire à la pharmacie Orliac, à Cahors, a passé avec succès son examen de validation de stage devant la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse et a obtenu la mention assez bien.

Nos félicitations.

L. B.

## Départ de M. Lambert-Rochet

M. Lambert-Rochet quittera Cahors vendredi, à 9 heures 41 du matin, se rendant dans les Basses-Pyrénées, où il passera deux ou trois jours dans sa famille, avant de rejoindre son nouveau poste de conseiller de préfecture de la Seine.

Au moment du départ du distingué préfet du Lot, nous tenons à lui renouveler l'expression de nos plus vives sympathies.

## ELECTION SÉNATORIALE

On annonce que M. Philippe Vachal, ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot, est candidat à l'élection sénatoriale de la Corrèze, en janvier 1912.

## VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'urgence du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1912, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre a adopté par 445 voix contre 115.

Sur la date de jeudi pour la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1912 nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre des députés a adopté par 340 voix contre 231.

## Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux, M. Loubet fait partie du 6<sup>e</sup> bureau, MM. Cocula et Rey du 7<sup>e</sup>.

## A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux, M. Bécays fait partie du 1<sup>er</sup> bureau, M. de Monzie du 9<sup>e</sup>, et M. Malvy du 11<sup>e</sup>.

## MAIRIE DE CAHORS

Le Maire informe le public qu'il va être procédé à la vente d'un terrain d'une superficie de 400 mètres environ situé en bordure de la place des Tabacs.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire de la Mairie tous les jours, de 10 à 11 heures.

## Attribution de biens

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Castelfrac les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Castelfrac et actuellement placés sous séquestre.

## Arrestation

Les nommés Georges, âgé de 28 ans, et Marceau, âgé de 40 ans, demeurant tous deux à Cahors, ont été arrêtés mardi soir par M. Berty, commissaire de police, à la suite des circonstances suivantes :

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre, un vol était commis, par effraction, chez M. Chaumet, peintre, au Pont-du-Gué, près de Gourdon.

Les cambrioleurs s'emparèrent d'un fusil, d'une glace, de près de 200 fr. de linge, de lapins et de volaille.

La victime de ce vol ayant appris que les malfaiteurs avaient dû prendre la direction de Cahors, avisa, le 5, M. Berty, qui fut amené, par son enquête, à soupçonner les individus ci-dessus désignés.

A la suite d'une enquête habilement et rapidement conduite, et après avoir avisé le Parquet, M. Berty opéra une perquisition dans une maison de la rue des Soubirous. Divers objets découverts furent reconnus par M. Chaumet comme lui appartenant, et le commissaire put enfin obtenir l'aveu d'un des prévenus, Marceau, qui essaya de tout rejeter sur son beau-frère, car les deux inculpés ont épousé deux sœurs.

Les deux prévenus ont été écroués à la chambre de sûreté de la Mairie de Cahors. Aussi, leurs deux femmes qui, dans la journée, avaient pu s'entretenir avec eux par une croisée de la géolie municipale, durent être chassées de la cour de la Mairie où elles se proposaient de passer la nuit avec leurs enfants sur les bras.

Leurs protestations provoquèrent un rassemblement devant la Mairie, car elles manifestaient bruyamment contre leur expulsion.

Mercredi matin à 7 heures 1/2, Georges et Marceau furent conduits au Parquet ; à 11 heures ils étaient écroués à la prison de la ville, en attendant leur transfert pour Gourdon.

## A LA PRISON

Ainsi que nous l'avons dit, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi du

nommé Juan Prim, sujet espagnol, condamné à huit ans de travaux forcés par la Cour d'Assises du Lot pour vol qualifié commis à Saint-Martin-Labouval.

Prim est ce dangereux malfaiteur qui tenta à deux reprises de s'évader de la maison d'arrêt, une première fois de complicité avec Barreau, l'assassin d'Anglars-Juillac et Alcouffe, un autre cambrioleur, alors ses co-détenus, et une deuxième fois seul.

La première fois, pour cette tentative commise à plusieurs, avec bris de prison, les trois compères récoltèrent six mois de prison. La seconde fois, les éléments qualifiant le délit faisant défaut, Prim n'a été jugé passible que d'une peine disciplinaire. Aussi les gardiens, qui ont fort à faire pour surveiller nuit et jour un gaillard aussi dangereux, espéraient-ils le voir emmener au prochain passage des voitures cellulaires, en même temps que Vialard, Baldy et Hesse, les assassins des Olmes et de Thégra, encore détenus dans notre prison.

Mais Prim a parait-il des raisons pour prolonger son séjour en France. Il vient de déclarer en effet qu'il pouvait fournir des renseignements précieux à la justice sur un vol important commis à Prades (Pyrénées-Orientales), et bien entendu, il ne veut, dit-il, « manger le morceau » que devant le juge d'instruction de Prades. D'où, si ses déclarations sont prises au sérieux, nécessité de transférer Prim à Prades, qui est près de la frontière, où Prim a certainement des amis, voire des complices.

Prim a reçu en effet, depuis qu'il est détenu à Cahors, et à plusieurs reprises, de l'argent dont on ignore la provenance exacte et où une évasion serait singulièrement facilitée. Si, d'autre part, on procéda par commissions rogatoires, Prim verra son séjour à Cahors retardé assez longuement. Mais, par un excès de scrupule, le parquet de Prades se prêtera-t-il aux vues de Prim qui ne cherche, semble-t-il, qu'une occasion nouvelle de s'évader ?

Ajoutons que Prim ne sera pas poursuivi correctionnellement pour la tentative d'évasion récente.

Rien ne s'oppose donc plus à son départ de Cahors.

## Conseil de guerre

### COUPS ET BLESSURES

Marie-Eugène Gargaros, âgé de vingt ans, domicilié, avant son incorporation, à Pessac (Gironde), soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cahors, est poursuivi pour coups et blessures sur la personne du réserviste Baudel. Gargaros, d'abord engagé volontaire au 14<sup>e</sup> de ligne, a déserté. Condamné à six mois d'emprisonnement, il a été réincorporé à l'expiration de sa peine.

Le 6 septembre dernier, pendant les grandes manœuvres, il se trouvait avec son régiment à Beaumont-de-Lomagne. Il avait un peu bu, et pour un prétexte futile, au sujet d'un melon, il se prit de querelle avec le réserviste Baudel, âgé de 27 ans, dans la vie civile cultivateur à Crayssac (Lot). La dispute s'envenima, et, en rentrant au cantonnement, Gargaros saisit sa baïonnette et en porta un coup violent à son camarade. L'aine fut atteinte, la capote et le pantalon ayant été traversés.

Pour excuses, Gargaros déclare qu'il était ivre et que Baudel l'avait exaspéré en le traitant de vendu.

M. le commissaire du gouvernement demande l'application de l'article 309 Code pénal.

M. Vigué demande le relaxe de Gargaros, après avoir étudié l'irresponsabilité causée par l'ivresse.

Le conseil rapporte un verdict affirmatif à l'unanimité en ce qui concerne les coups et blessures, et affirmatif par cinq voix contre deux au sujet de l'incapacité de travail occasionnée à Baudel. Il accorde à l'accusé des circonstances atténuantes.

Un an de prison.

## Le casier judiciaire et la Médaille 1870

Aux termes d'une instruction ministérielle en date du 2 novembre, le casier judiciaire peut être remplacé, pour les membres des sociétés d'anciens militaires suivantes : Vétérans des armées de terre ; Combattants de 1870-71 ; Engagés volontaires 1870-71 Société des médaillés militaires et autres sociétés identiques légalement constituées, par une déclaration revêtue d'au moins trois signatures des membres du conseil de la section, dont celle du président, attestant leur parfaite honorabilité.

2. Pour toutes les autres catégories d'ayants-droit, par un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de leur domicile.

## COURS DES ECOLES D'AGRICULTURE

### Economie Commerciale

PAR M. H. TUZET

### PREMIERE CONFERENCE

(Suite)

Régime financier. — C'est en 1840 qu'il faut rechercher dans les discussions parlementaires les deux théories tendant à faire des chemins de fer un service d'Etat ou à le concéder à des entreprises privées. Cette même année, fut appliqué à la ligne de Paris à Orléans, le système de la garantie d'intérêts.

Cette longue hésitation à adopter un régime mit la France en retard dans l'exploitation des voies ferrées. En 1842, il y avait 15.000 kilomètres exploités en Europe et en Amérique et seulement 600 en France.

La loi de 1842 fixa la construction de neuf lignes formant les grandes artères du réseau Français, l'Etat assurait l'infrastructure, c'est-à-dire, la plate-forme de la ligne et les stations.

Des Compagnies étaient chargées de la superstructure, établissement de la voie, de la fourniture du matériel et de l'exploitation. En fin de la concession des 99 années la voie et le matériel étaient repris par l'Etat.

Des exagérations et des abus se firent dans l'action des Compagnies et à l'engouement de la première heure succéda la panique. Enfin, en 1851, il y avait en exploitation 3.500 kilomètres et la concession fut répartie entre les six grands réseaux actuels ; sauf en ce qui concerne l'Etat récemment substitué à l'Ouest.

La convention de 1859 se résume ainsi : l'Etat garantissait aux Compagnies un revenu net annuel pour assurer l'intérêt et l'amortissement des dépenses d'établissement, ce régime recevait de nombreuses modifications mais fut appliqué jusqu'en 1883.

En 1883, nouvelles conventions basées sur des échanges de lignes, remboursement des dettes envers l'Etat et partage des excédents, deux tiers à l'Etat et un tiers aux Compagnies. A l'heure actuelle la longueur exploitée du réseau Français est de 49.125 kilomètres, fin 1910.

En 1909, la Compagnie d'Orléans a transporté 52.000.000 de voyageurs, ayant fait un parcours de 2.559.300.000 kilomètres pour une recette de 87.811.275 francs. 18.388.545 tonnes de diverses marchandises ont été transportées sur 3.085.334.000 kilomètres de parcours et ont produit 140.527.416 francs.

La recette totale a été de 283.730.000 francs.

Impôts des transports. En sus du prix de transport perçu par les Compagnies, le public paie deux impôts.

1<sup>o</sup> 12 0/0 sur les transports de voyageurs et bagages, il est de 3 0/0 sur les chemins de fer économiques et tramways, c'est une recette d'environ 60.000.000 de francs pour l'Etat.

2<sup>o</sup> Timbres des lettres de voiture fixé à 0,35 pour la grande vitesse, 0,70 pour la petite vitesse et 0,10 pour les colis postaux, il arrive quelques fois

que l'impôt du timbre est hors de proportion avec le prix réel du transport. Au total, l'Etat encaisse en impôts des chemins de fer environ 200 millions par an.

Des concessions spéciales sont faites par les chemins de fer aux services publics, réduction du prix des places, taxes réduites.

Enfin, en temps de guerre ou dans des conditions déterminées le personnel et le matériel sont à la disposition de l'Etat et les transports commerciaux soumis à un régime spécial.

Contrôle de l'Etat. Il s'exerce aux points de vue, financier, technique et commercial. De fortes et justifiées critiques sont formulées sur l'organisation du Contrôle qui semblerait intéresser tout particulièrement, tout au moins au point de vue commercial, les Chambres de Commerce.

Actuellement, le contrôle du Ministère des Travaux publics s'exerce au point de vue financier sur la garantie d'intérêts et le partage des bénéfices des imputations de dépenses et le service des retraites du personnel.

Le Contrôle Technique doit approuver tous les travaux, aménagements et installation des gares, tracés des voies d'accès, le public a tout intérêt à faire connaître ses observations et ses besoins dans les enquêtes des projets de construction ou d'amélioration.

Tout ce qui intéresse la sécurité est approuvé par le Ministre, signaux horaires, durée du travail des agents et police générale des gares.

Le Contrôle Commercial s'exerce sur les modifications aux tarifs d'après l'initiative des Compagnies mais, qui ne peuvent être mis en vigueur qu'après homologation ministérielle.

Les propositions de tarifs sont soumises à une procédure régulière, elles doivent être affichées dans les gares et communiquées au Ministre et aux Préfets.

Les observations des Chambres de Commerce ou des intéressés sont reçues par l'Inspecteur de l'Exploitation commerciale, le dossier est transmis à un Comité consultatif qui fait l'étude, présente un rapport et donne son avis, le Ministre prend une décision.

Un tarif homologué ne peut plus être supprimé qu'à la suite d'une nouvelle proposition de la Compagnie intéressée.

Des exceptions pour la mise en vigueur des tarifs d'exportation sont faites, ils peuvent être mis en application dans les cinq jours de la proposition, alors que pour les tarifs intérieurs ou communs, il faut un mois.

Les frais accessoires sont également approuvés par le Ministre.

En résumé, aucune perception ne peut être faite sans l'approbation ministérielle.

Les Compagnies sont tenues d'appliquer les tarifs homologués lesquels constituent des contrats de transport et pour contrôler leur application, les Compagnies sont tenues de délivrer des récépissés, des pénalités sont prises contre les Compagnies en cas de non exécution du règlement.

Il en est de même en cas de fausse déclaration de la part de l'expéditeur si le prix perçu pour un transport n'est pas celui applicable, la Compagnie doit rembourser, il en est de même si une insuffisance est constatée et le commerçant à qui la Compagnie réclame une somme qu'elle aurait dû percevoir ne peut se dispenser de l'acquiescer.

L'erreur ne peut donner lieu à aucun recours en indemnité du moment où il n'y a pas vol ou intention frauduleuse, s'il y a excédent de taxe, il en est de même en cas d'insuffisance le tarif étant réputé être connu des deux contractants.

Les tarifs et tous documents utiles sont tenus à disposition du public dans toutes les gares, il a le droit de les consulter.

Ce sont les tribunaux de Commerce qui jugent les litiges entre transporteurs et commerçants ou particuliers.

## THEATRE DE CAHORS

### UN SOIR

### LE VOILE DU BONHEUR

Le spectacle éminemment littéraire que Ch. BARET nous donnera est définitivement fixé au Jeudi 16 novembre.

Il est composé de deux œuvres qui ont classé à jamais leurs auteurs parmi les meilleurs écrivains dramatiques de notre temps.

Un Soir obtint à l'Odéon le plus grand et le plus légitime succès. La critique fut unanime à crier au chef-d'œuvre. Et, en effet, la comédie de M. G. Trarieux est une des plus émouvantes qui se puissent imaginer. Elle illustre de façon saisissante la puissance invincible de l'amour soudain, charmeur, irrésistible. Delarmes et de sourires mêlés, cette œuvre, d'une si noble inspiration, d'une facture claire et directe, ravit partout tous les suffrages et laisse à ses auditeurs une indicible impression de trouble et de charme.

De toute autre qualité est Le Voile du Bonheur, le conte chinois de M. G. Clemenceau. L'illustre homme d'état, qui ne dédaigne pas d'être un lettré et un artiste raffiné, a mis dans ce petit drame sa philosophie amère et robuste, sa pensée vigoureuse, admirable toujours de simplicité radieuse. Imaginez un conte de Voltaire mis à la scène par le plus subtil et le plus éloquent de nos contemporains et vous aurez à peine l'idée de l'émotion profonde que ce petit chef-d'œuvre cause aux plus rebelles.

Le personnage du commandant dans Un Soir et celui de l'aveugle dans Le Voile du Bonheur seront tenus par M. Philippe GARNIER de la Comédie-Française, l'inoubliable créateur du Justilien de Theodora. Ch. BARET a veillé de MM. Clemenceau et Trarieux l'interprétation hors ligne qu'elles méritent et nécessitent.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier

Paris, 8 novembre, 1 h. 52 s.

### Au Maroc

Une dépêche de Melilla annonce que des Marocains ont tenté l'assaut de Alhucemas. Ils ont incendié plusieurs maisonnettes des alentours.

L'artillerie de la ville et celle des navires espagnols ont repoussé les assaillants.

### Le congrès des Maires

Le 6<sup>e</sup> Congrès des maires a commencé ce matin à Paris. Il groupe 200 villes représentant 8 millions d'habitants. Les congressistes ont assisté au déjeuner offert à l'Hôtel-de-Ville.

### Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 9 novembre 2 h. 20 s.

### Aviation

Védrines a quitté Reims ce matin à 7 heures 30 et a atterri à Meaux puis à Issy-les-Moulineaux à 9 heures 20. Il a volé constamment à une altitude de 1.000 mètres.

### A Tanger

La « Gazette de Cologne » publie une dépêche de Tanger signalant l'effervescence anti-iranaise : les agitateurs espèrent en l'appui de l'Angleterre.

### Le fondé de pouvoirs assassin Fouquet

Une perquisition dans les papiers de Fouquet, le fondé de pouvoirs assassin qui s'est suicidé, a été faite par la police de Toulouse.

Cette perquisition permet d'attribuer le crime à un accès de folie.

### AGENCE FOURNIER

## LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

### DEUXIEME PARTIE

#### CHAPITRE VI

SUR LA PISTE

— Il peut bien y avoir maintenant vingt minutes, madame, — dit l'homme, — car il y a bien cinq minutes que vous êtes ici, et quant à chercher la jeune personne dans un quartier comme celui-ci, c'est comme si vous vouliez chercher une aiguille dans une botte de foin. La meilleure chose que vous puissiez faire, c'est de rentrer tranquillement chez vous. Naturellement, quand votre fille saura qu'il y a eu une erreur et que c'était une autre qu'on était venu chercher, ce qui est probable, elle s'empressera de rentrer chez elle et peut-être sera-t-elle arrivée avant vous.

Mais si ce n'était pas une erreur ?...  
Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

Si c'était un complot, une odieuse intrigue pour mettre ma fille au pouvoir de quelque misérable !

Clara s'adressa ces paroles à elle-même, plutôt qu'à l'homme avec lequel elle parlait. Elle songeait aux menaces de Rupert Godwin, à ses sombres avis sur le danger auquel sa fille était exposée dans ce théâtre.

Elle avait défié l'ennemi juré qui avait jeté une ombre si funeste sur les années de sa jeunesse. Elle avait osé le braver et déjà il lui donnait les preuves de sa puissance. Déjà elle sentait combien elle était faible pour lutter contre ses ténébreuses machinations.

— J'aurais dû me rappeler que bien souvent il est permis au méchant de triompher sur cette terre, — pensa-t-elle. — Oh ! mon Dieu ! si le coup n'avait frappé que moi j'aurais pu le supporter. Mais ma fille, mon innocent enfant ! Je ne puis me faire à l'idée de ses souffrances. Je suis prête à subir toutes les hontes, si mon abaissement doit préserver ma fille d'être flétrie dans sa fleur et traînée dans la poussière.

Ces pensées traversaient son esprit avec la rapidité de l'éclair qui sillonne le ciel, pendant qu'elle se tenait appuyée, à demi-défaillante, sur le dossier de la chaise qu'elle venait de quitter.

La compassion du portier était vio-

lemment excitée par son évidente anxiété.

— Il faut rentrer tranquillement chez vous madame, — dit-il en cherchant à la consoler. — Et je ne serais nullement surpris quand vous trouveriez votre fille rentrée avant vous.

Clara secoua la tête d'un air désespéré.

— Vous ne connaissez pas les raisons que j'ai d'être épouvantée, — dit-elle. — Je mets ma confiance en vous, mon bon ami, car je vois que vous avez pitié de moi. Vous êtes bien au courant des dangers d'un théâtre ? Je puis bien dire que vous savez tout ce qui se passe ici !

— Sans doute, madame, je crains pouvoir me targuer de savoir tout ce qu'on peut dire, — répondit le portier.

— Ma fille est très jeune, très inexpérimentée, elle était peut-être fort admirée, et je sais que les oisifs et les débauchés de l'aristocratie sont quelquefois admis dans les coulisses ; dites-moi, mon bon ami, avez-vous entendu dire que ma fille fut persécutée par quelques-uns de ces hommes ?

— Jamais, — répondit l'homme avec conviction. Il n'y a pas tant de personnes qui viennent ici, dans les coulisses ; des gens qui n'en savent pas le premier mot, disent un tas d'absurdités sur les théâtres, et pensent que milord Ci et monsieur Ça sont

toujours à tourner dans les coulisses. Mais Dieu merci, madame, le plus souvent nos foyers sont aussi tranquilles qu'une église, et quant à votre fille, j'ai entendu dire par ceux qui l'ont remarquée, qu'elle était une de ces modestes et tranquilles jeunes dames que le pire des débauchés n'aurait pas osé insulter.

Dans la profondeur de sa reconnaissance pour ces rassurantes paroles, Clara tendit sa main et pressa celle du portier.

— Mon bon ami, — s'écria-t-elle, — vous venez de prononcer les meilleures paroles que j'ai entendues sortir, depuis longtemps, des lèvres d'un étranger. Je vais rentrer chez moi, j'essayerai de croire que cet événement n'est que le résultat d'une erreur et que ma fille, est en sûreté. Mais, permettez-moi de vous faire une question. Avez-vous entendu le nom du docteur qui a envoyé chercher ma fille ?

— Non, madame, il se peut que le domestique ait prononcé ce nom, mais je ne saurais le dire, et s'il l'a fait, je n'en ai pas été frappé.

— Vous n'avez pas entendu dire son adresse ?

— Non, madame, malheureusement je n'ai entendu ni l'un ni l'autre.

— Alors, je n'ai aucun indice, — dit madame Westford avec désespoir.

Elle souhaita une bonne nuit au portier et quitta le théâtre. Elle se hâta de rentrer chez elle, à travers une foule compacte, au milieu de laquelle elle ne comptait pas un ami. Mais malgré la rapidité de sa marche, le temps lui parut cruellement long, tant elle avait hâte d'atteindre sa demeure, où elle avait l'espoir de trouver sa fille rentrée et saine et sauve.

Mais, hélas ! la douleur seule et le plus cruel désappointement lui étaient réservés. Les fenêtres du petit salon étaient obscures, Violette n'était pas rentrée. Clara franchit d'un pas chancelant l'étroit escalier et entra dans la chambre rendue silencieuse par son obscurité. Jusque là elle avait été soutenue par l'espérance. Maintenant elle succombait à son désespoir, la force l'abandonna tout d'un coup. Elle se jeta sur le vieux sofa et se livra à tout l'excès de sa douleur.

Pendant longtemps elle resta complètement écrasée par l'accès convulsif de son désespoir. Mais à la fin elle reprit son calme, le calme effrayant de l'extrême infortune. Elle était mère et le courage héroïque d'une mère devait triompher du désespoir quand il s'agissait de défendre sa fille.

— Il faut que je la sauve ! Il faut que je la sauve, — se dit-elle, même au péril de mon âme.

— Elle n'avait pas allumé de lu-

mière, elle restait assise dans l'obscurité, la tête appuyée sur le sofa, tenant son front comprimé entre ses deux mains.

La malheureuse femme cherchait à se rappeler le nom d'un ami, quelque vieil ami oublié qui pût lui venir en aide à l'heure de cette horrible calamité.

Mais les pauvres ont peu d'amis sur cette terre. Clara était depuis longtemps oubliée par ses aristocratiques parents qui avaient cru au déshonneur de la fille de Sir John Ponsonby.

Elle avait disparu du monde comme si la tombe s'était fermée sur elle. Elle avait évité avec soin toute possibilité de se rencontrer avec ceux qui l'avaient connue avant son mariage avec le capitaine de la marine marchande.

Maintenant elle n'avait donc à compter que sur les amis qu'elle s'était faits dans le comté de Southampton depuis qu'elle s'était mariée ; de bonnes et simples personnes peu au courant des voies du monde et tout à fait incompétentes pour lui venir en aide en pareille occurrence, quand bien même elles seraient sous sa main et quand bien même leur amitié se trouverait être d'un métal assez pur pour résister à la dissolvante influence de l'adversité.

(A suivre).

## Arrondissement de Cahors

### Calvignac

Récolte du vin. — C'est le 10 courant qu'expire le délai accordé aux propriétaires pour faire la déclaration du vin récolté.

La mairie est obligée de fournir à la régie le résultat des déclarations juste à cette date. Elle doit même mentionner le nombre de propriétaires qui n'ont fait aucune déclaration. Il ne sera donc pas possible d'en prendre de nouvelles après la date indiquée.

Il est d'usage qu'il n'y a que les producteurs voulant vendre du vin qui le déclarent. C'est tous ceux qui en récoltent qui devraient le faire.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Les francs-tireurs Figeacois. — La concours de tir qui a eu lieu dimanche à Lacombe-Daurade, a donné d'excellents résultats. Vingt-cinq concurrents ont pris part au classement.

M. Desplats, professeur au Collège Champollion, a fait le meilleur tir par 5 balles et 37 points. C'est donc à lui que revient le titre de champion de tir pour l'année 1911.

Nouvelle séance de tir dans quinze jours.

### Bretenoux

Brûlée vive. — Mme Labourdarie, âgée de 70 ans, vient de trouver la mort dans des circonstances affreuses.

Cette malheureuse femme était atteinte de paralysie, ce qui la rendait impotente. Son mari, avant de partir pour son travail, lui laissa une chauffe-fer sous les pieds; le feu prit aux vêtements. Une fumée épaisse se dégageant de l'appartement, les voisins accoururent et lui portèrent secours. Il était trop tard! La pauvre femme était dans un état lamentable et, deux heures après, elle succombait aux suites de ses horribles souffrances.

### Biais

Notre foire. — Le bruit court que notre foire du 16 ne sera pas tenue, à cause de l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit dans les communes de Cahors et de Teyssié. Nous sommes heureux d'annoncer que ces bruits sont sans fondement. Notre foire aura lieu le 16 comme d'habitude, aucune mesure préconferale ne l'ayant interdite.

Nous ne saurions trop recommander aux propriétaires de ne pas oublier cependant de se munir du certificat obligatoire constatant que leurs animaux ne proviennent pas des régions contaminées.

### St-Pierre-Toirac

Finances. — M. Nicolas, percepteur de Gréalou, est autorisé par M. le ministre des finances à rester à Saint-Pierre-Toirac à titre personnel et provisoire.

### Calviac

Mutuelle-incendie. — Dimanche dernier, une mutuelle-incendie a été fondée à Calviac, à la suite de la conférence faite par M. Laval, instituteur de Sénéillac, qui avait été invité à cet effet.

Ont été désignés comme membres du bureau : Président, M. Dilhac, instituteur, ancien maire; vice-président, M. Puechmorel; secrétaire trésorier, M. Courdir.

Il nous semble que, sur des questions purement économiques du genre des mutuelles ou syndicats agricoles, qui sont l'avenir du pays, tous les agriculteurs conscients devraient se trouver unis, parce que c'est leur intérêt présent et la source de leur force dans l'avenir.

A ces questions d'intérêt général ne devrait jamais se mêler la politique pure, à plus forte raison les basses querelles de personnes.

### Souseyrac

Contributions Indirectes. — Nous apprenons que M. François Prunet, surnuméraire de direction des contributions indirectes à Aurillac, est nommé commis à Pont-Audemer (Eure), par décision du directeur général des contributions indirectes en date du 16 octobre.

### Sénéillac

Enseignement agricole. — On nous prie d'annoncer qu'il sera fait cet hiver, à partir du 1<sup>er</sup> décembre, le mardi et le vendredi, à sept heures du soir, des cours d'agriculture avec projections lumineuses pour les agriculteurs de tout âge.

### Saint-Géré

Conférence publique et contradictoire. — Deux conférenciers, MM. le Dr Parent, de Toulouse et Maurice Guérin, avocat à Limoges, ont développé samedi soir, sous la halle, au nom de la jeunesse catholique, le sujet suivant : « Loi des retraites ouvrières ».

M. le Dr Parent s'est attaché surtout à démontrer que la loi des retraites ouvrières due, d'après lui, à l'initiative parlementaire de MM. de Mun et Frefel (1886) est l'œuvre exclusive du parti catholique.

Après lui, M. Guérin essaie de nous faire connaître d'abord les divers systèmes auxquels le législateur aurait pu s'arrêter, puis l'économie de la loi en vigueur. Il termine son discours en entretenant l'auditoire de l'insuffisance de la morale laïque, de l'existence de Dieu et de « l'homme-asticot ».

Les deux conférenciers s'accordent enfin comme c'était prévu, à tomber à bras raccourcis sur le gouvernement. Accueil glacial de l'auditoire. Sur l'invitation et même sur le défi des réactionnaires les plus marquants de l'auditoire, un contradictoire monta à la tribune. C'est M. Segala, professeur des sciences à l'école supérieure. En quelques mots improvisés, non dépourvus de

fine ironie, il combat, aux applaudissements nourris du public, la thèse insoutenable du Dr Parent.

Il se dit personnellement très heureux de voir l'Eglise qui a jusqu'ici, marché à la remorque du progrès social, se mettre aujourd'hui à l'avant-garde des idées les plus hardies. Ses progrès sont même si rapides que, contrairement à ses habitudes séculaires, elle admet aujourd'hui, pour la première fois, la contradiction.

Mais l'orateur n'est pas sans crainte. Derrière les belles idées humanitaires affichées par le Dr Parent, se cache certainement une pensée politique. Il s'agit pour le parti catholique, d'escamoter à son profit la loi des retraites. N'est-ce pas, d'ailleurs, coutumier du fait ?

Mais quoi qu'en disent nos adversaires, l'histoire politique de ces derniers temps le prouve suffisamment, cette belle réforme est l'œuvre et aussi l'honneur du parti radical et du parti socialiste.

En résumé, la campagne menée par les conférenciers de la jeunesse catholique, n'a pas produit grand effet parmi notre population foncièrement républicaine et anti-cléricale.

La Foire. — Notre foire du 6 novembre a été de moyenne importance. Le temps, qui s'annonçait mauvais le matin, a retenu peut-être quelques propriétaires, mais il s'est arrangé dans la journée. Voici les cours :

Place de la République. — Les veaux ont valu de 1,10 à 1,30 le kilo. Les bœufs gras, de 38 à 40 francs les 50 kilos; les bouvillons, de 200 à 300 francs la paire; les bœufs d'attelage, de 500 à 1.000 fr. la paire.

Boulevard Carnot. — Le marché était bien approvisionné en porcs gras, qui ont valu de 56 francs à 60 francs les 50 kilos. Les porcelets se sont vendus de 30 à 60 francs pièce.

Place Gambetta. — Marché peu approvisionné en moutons qui ont valu de 20 à 35 francs pièce.

Halle aux grains. — Bien approvisionnée. Le froment a valu de 16 à 16,75; l'avoine, de 6,75 à 6 francs; le seigle, de 10,50 à 11,25; le maïs, de 15 à 16 fr.; les pommes de terre, de 2,50 à 5 francs, le tout par sac de 80 litres.

Place de l'Eglise. — Les poulets ont valu 1 fr.; les poultes, 80 centimes; les canards, 75 centimes; les lapins domestiques, 40 centimes, le tout la livre. Les œufs, 1,40 la douzaine. Les petits fromages de Lacan, de 90 centimes à 1,20 la douzaine.

Les poires, de 30 à 40 centimes la douzaine; les pommes, de 20 à 25 centimes la douzaine et 1,50 à 1,75 le double décalitre.

Il y a eu pas mal de gibier, de perdreaux surtout, vendus de 2 fr. à 2,25; les garennes ont valu de 1,75 à 2 francs; quelques bécasses à 2,75, le tout la pièce; les lièvres à 1 franc le demi kilo.

Etat-civil du mois d'octobre. — Naissances : 1 fille, 2 garçons.

Mariage : Victor Landes et Jeanne Landes.

Décès : Antoine Bonnefonc, 76 ans; Madeleine Cabanes, 90 ans; Pierre Frignac, 63 ans; Louis Lacaze, 76 ans; Marie Laplaud, 62 ans; Antoine-Clément Labrousse, 67 ans; Claire des Marais, 91 ans; Louise Laporte, 80 ans; Alexis Gaillard, 61 ans; Jean Salesse, 68 ans.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Tribunal Correctionnel. — L'audience est occupée presque entièrement par une affaire de coups et blessures qui revient pour la troisième fois. Une trentaine de témoignages ont été entendus. A huitaine encore.

Le tribunal prononce la confiscation d'un fusil abandonné par un Nemrod qui a fui précipitamment à la vue des gendarmes.

Le sieur Burette, vagabond, récidiviste, récolte enfin ses 20 jours de prison.

### Labastide-Murat

Le marché du 5 novembre. — Voici les cours pratiqués :

Blé de commerce, de 15 fr. à 15 fr. 50; extra de semence, 16 fr.; maïs, de 15 fr. 50 à 16 fr.; avoine, de 6 fr. à 6 fr. 50; pommes de terre du pays, 6 fr.; genévre, 5 fr.; châtaignes, de 5 à 6 fr., suivant qualité; noix non triées, un peu plus d'apport qu'au précédent marché, 10, 11 et 12 fr., le tout le sac de 80 litres.

Volailles. — Poules, 0 fr. 55; poulets, 0 fr. 70, le tout le demi-kilo; œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Gibier. — Perdreaux rouges, 2 fr. 20; les beaux, 2 fr. 40; les gris, 1 fr. 70 et 1 fr. 80, le tout la pièce; lièvres, 0 fr. 95 le demi-kilo; lapins, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la pièce.

Jardinage. — Cours stationnaires et marché bien approvisionné. Prochaine grande foire, lundi 13 octobre.

### Martel

Nous rappelons aux intéressés qu'une section temporaire d'enseignement agricole, fonctionnant pendant l'hiver, est organisée à l'école primaire supérieure de Martel. Les cours vont commencer le vendredi 17 novembre, pour se terminer fin mars. Ils s'adressent à tous les jeunes gens, désireux de profiter des champs pendant la mauvaise saison, pour revoir les connaissances acquises à l'école primaire et compléter leur instruction.

Dans ce but, les cours comprennent deux genres de leçons : les unes de français, d'orthographe et de calcul, destinées à consolider et à développer ces connaissances élémentaires, indispensables à tous; les autres, spécialement adaptées à leur profession d'agriculteur, comprennent des leçons d'agriculture, l'étude des notions scientifiques ayant des applications agricoles, de la géométrie appliquée à l'arpentage, à la mesure des surfaces et des volumes, des éléments de comptabilité agricole et de droit rural.

En outre, grâce à l'installation d'un

atelier très complet, grâce aux appareils scientifiques concédés par le Ministère, les jeunes gens sont initiés à tous les travaux pratiques que comporte le métier d'agriculteur : éléments de menuiserie et de charpente, analyses de terres, essais de semences et d'engrais, expériences de culture, etc.

Le programme, conçu dans un esprit essentiellement pratique, convient à tous les jeunes gens qui ont suivi le cours d'une école primaire.

Nous sommes persuadés que ces cours rendront de grands services à tous les agriculteurs de la région désireux de faire une culture plus rationnelle et plus rémunératrice, et nous ne pouvons qu'encourager tous les jeunes gens désireux de s'instruire à fréquenter ces cours. Le directeur de l'école est à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements utiles.

Théâtre. — Mercredi 15 novembre aura lieu la représentation exceptionnelle par la tournée Montal-Régulier, de l'immense succès « La Souricière », pièce en trois actes, de Lavau et Vallières.

Delemarre, le roi des manipulateurs, présentera sa plus originale création, l'Or et la Végetation.

La soirée commencera par une comédie en un acte « Mon Invité ».

La fête de Loupchat. — Les jeunes gens de la section de Loupchat organisent leur fête patronale de la Saint-Martin pour dimanche prochain 12 courant.

Pour donner plus d'éclat que de coutume à leur fête, ils se sont assurés le concours de l'équipe musicale de fêtes de notre ville dont le succès va toujours croissant.

### Souillac

Cirque Pinder. — Lundi prochain 13 courant, le cirque Pinder donnera une seule représentation à huit heures du soir. Cet établissement, qui est le seul dans son genre voyageant en Europe, a été fondé en 1793. Le public est prévenu qu'il faut arriver de bonne heure pour être bien placé.

## Chronique vinicole

### VINS DÉFECTUEUX

#### Traitements préventifs des maladies (Suite)

4° VINS AMERS. — L'amertume atteint surtout les vins vieux en bouteille. C'est un peu une maladie de vieillissement, de laquelle le viticulteur n'a pas à s'inquiéter.

Cependant cette maladie apparaît quelquefois dans des vins moins âgés. Il n'existe pas réellement de traitements efficaces. C'est la diminution de l'acidité et la disparition du tannin pendant le vieillissement qui favorise l'apparition de la maladie; il faudra donc surveiller ces deux points dans le vin et le consommer avant que la maladie se déclare; car les additions d'acide et de tannin dans des vins de garde déjà vieux et en bouteilles n'est pas pratique.

Les traitements curatifs sont les mêmes que pour toutes les maladies microbiennes : destruction des ferments par la pasteurisation ou par des filtrages aseptiques. Quant à la correction du goût d'amertume, on a bien conseillé de mélanger le vin avec des lies fraîches, de produire des fermentations; mais tous ces procédés sont peu pratiques.

5° VINS GRAS OU FILANTS. — La maladie de la graisse n'attaque que rarement les vins rouges; elle est assez fréquente dans les vins blancs, et surtout dans les vins blancs pauvres en alcool et de faible constitution. Les matières albuminoïdes que le vin peut contenir, ainsi que les sucres résiduels, sont les principaux aliments du ferment.

Le défaut de tannin dans ces vins les rend favorables au développement des germes de la graisse petits coccis qui se multiplient en chapelets et en filaments qu'entoure une substance visqueuse. Le liquide devient gras et filant comme l'huile.

Pour guérir cette maladie il faut y introduire du tannin, qui est le principal agent préventif, et faire disparaître les germes microbiens et la substance visqueuse.

Pour cela on opère de la façon suivante : 1° On ajoute 10 gr. par hectolitre de bisulfite de potasse ou 5 gr. d'acide sulfureux liquéfié, qui endort les ferments et facilite leur chute.

2° On ajoute 15 à 20 gr. par hectolitre de bon tannin à l'alcool, pour faciliter la prise de colle et pour qu'il en reste dans le vin.

3° On colle avec 10 gr. de gélatine ou 5 ou 6 gr. de colle de poisson par hectolitre, en ayant soin d'y ajouter 50 à 100 gr. par hectolitre de kaolin ou de terre d'Espagne, afin d'alourdir le précipité et de faciliter sa chute. (La terre d'Espagne doit être mise avant la gélatine.)

Après fouettage et dépôt de la colle on soutire le vin, que l'on peut en outre pasteuriser si on le désire.

6° VINS MANNÉS. — Les vins mannés sont à la fois douceâtres et aigrés-doux. C'est une maladie qui se développe pendant la fermentation, surtout dans les moûts qui manquent d'acidité et qui atteignent, pendant le cuvage, des températures trop élevées.

On peut prévenir l'altération par des mesures préventives pendant la fermentation; mais la maladie elle-même n'est pas guérissable.

III. ALTERATIONS DUES AUX MANIPULATIONS DU VIN. — Dans la vinification la moindre manœuvre faite à un mauvais moment, ou à tort,

peut causer un accident. Nous résumons ici les principales déficiences auxquelles ces négligences peuvent donner naissance.

1° VINS QUI FERMENTENT. — Lorsque la fermentation a été mal conduite, le vin garde du sucre qui lui donne un certain degré de douceur. Tant que les froids de l'hiver se font sentir, le vin reste comme il est; mais au printemps, aux premières chaleurs, en avril ou en mai, des levures toujours répandues dans l'air s'introduisent dans ces liquides et donnent naissance à une nouvelle fermentation. Le vin se trouble et doit se dépouiller à nouveau.

Au lieu de chercher à arrêter ces fermentations, il faut les faciliter, de manière que le vin devienne sec. Des soutirages à l'air et 15 à 20 gr. de phosphate d'ammoniaque par hectolitre sont de bons adjuvants.

Dans le cas des vins de liqueur auxquels on a conservé avec intention une certaine douceur, on cherche au contraire à entraver ces fermentations accidentelles. Dans ce but on emploie l'acide sulfureux, ou bien on effectue un vinage avec du bon trois-six de vin, de façon à porter le vin à 16° alcool.

Il ne faut pas confondre ces fermentations, dues aux levures avec cette sorte de fermentation que nous avons vu s'opérer dans la maladie de la tourne ou de la pousse, et qu'on doit, au contraire, entraver par tous les moyens dès qu'on reconnaît sa cause.

2° VINS QUI NE FERMENTENT PAS. — Cet accident se produit dans les moûts de vins blancs qui ont été trop soufrés. Aujourd'hui qu'on emploie le bisulfite de potasse ou l'acide sulfureux liquide, aux lieux et place du soufre en poudre ou en mèche que l'on brûlait, on rencontre rarement cette fautive manœuvre.

En brûlant trop de soufre, le moût est muté, et la fermentation ne s'y déclare pas.

Il faut avoir soin, dans ce cas, de profiter de l'automne, ou l'on dispose encore de bonnes lies de vin blanc. On en met dans le fond d'un fût en doublant le volume avec le moût muté, bien aéré, et en ajoutant 20 gr. de phosphate d'ammoniaque par hectolitre.

On soutire à l'air dans un endroit chaud ou tiède, tous les jours jusqu'à ce que la fermentation se déclare. Quand elle est en train, on double le volume avec le moût muté additionné toujours de la même dose de phosphate d'ammoniaque. La fermentation, d'abord ralentie, repart bientôt. On double encore le volume dans les mêmes conditions, en faisant deux fûts au lieu d'un si c'est nécessaire, et ainsi de suite. Le phosphate et l'aération continue déterminent chaque fois la fermentation, et on arrive ainsi, par entraînement, à mettre en fermentation tout le moût dont on dispose.

Si on a eu la négligence de garder un moût muté jusqu'aux froids, il faut attendre les premiers jours chauds du printemps pour faire la même opération. Comme à cette époque on ne dispose plus des lies fraîches, on est souvent obligé de les remplacer par des levures de commerce.

On a employé souvent avec succès un autre moyen pour faire fermenter les moûts mutés, c'est l'addition de sucre. Nous avons vu que les composés sulfureux se combinent aux sucres et perdent ainsi leur pouvoir antiseptique. En ajoutant au moût 3 kilos 500 de sucre de canne ou de betterave, préalablement chauffé au voisinage de l'ébullition avec de l'acide tartrique, à seule fin de le rendre fermentescible, les levures qu'on introduit sous forme de lie de vin se trouvent, par le fait de la combinaison en question, dans des conditions plus favorables à leur développement, et la fermentation s'y déclare avec une plus grande facilité. Ceci ne dispense pas d'ajouter du phosphate d'ammoniaque, car le phosphore et l'azote sont des vivifiants indispensables dans un milieu qui reste encore peu favorable à l'activité des levures.

Ce sucrage des moûts trop sulfités, qui correspond à une chaptalisation, peut être couramment employé dans certains pays étrangers, en Allemagne, par exemple.

En France le premier procédé que nous avons indiqué est seul pratique, car la chaptalisation est soumise à une surveillance et à des règles étroites dont on ne doit pas sortir.

3° VINS BLANCS TACHÉS. — Nous avons vu à propos de la vinification en blanc que les composés sulfureux ne décolorent les moûts de raisins rouges que temporairement. Si l'on a employé, pour faire le vin blanc, le vieux procédé qui consiste à ne mettre en œuvre que des vapeurs sulfureuses ou du bisulfite, il arrive qu'au soutirage à l'air le vin redevient rosé.

Pour enlever cette couleur, il faut avoir recours au noir animal en pâte. On ajoute d'abord 10 g. d'acide sulfureux par hectolitre, puis on mélange le noir animal en pâte, ou le noir spécial en poudre préalablement délayé avec soin dans une ou deux comportes de vin, jusqu'à ce que les mains ne rencontrent plus de grumeaux. La dose de noir dépend de la teinte du vin; elle varie en général de 50 gr. jusqu'à 200 ou 300 gr. par hectolitre. On agit vivement au fouet ou à la pompe, tous les jours, matin et soir, pendant

## ANÉMIE

GUÉRISON RADICALE ET INFAILLIBLE en 20 JOURS par l'ÉLIXIR ou la CONFITURE de St VINCENT de PAUL

LES SEULS AUTORISÉS SPÉCIALEMENT CONVALESCENCES très rapides. Produits de St Vincent de Paul, 2, rue de Valenciennes, Paris. Téléphone 512. Indes 1554.

à CAHORS, Ph<sup>o</sup> de la CROIX-ROUGE — FOURNIE, 6<sup>o</sup> Ph<sup>o</sup> MODERNE

deux ou trois jours. On ajoute ensuite 15 gr. de tannin extra pour vins blancs par hectolitre, puis on colle avec 6 gr. de colle de poisson ou 10 gr. d'albumine ou de gélatine.

Nous rappelons aux viticulteurs français que ce traitement des vins blancs tachés n'est autorisé que sur les vins qu'on a voulu faire en blanc, et qui conservent une légère tache. La décoloration des vins rouges et même celle des vins rosés est interdite en France.

4° VINS SURCOLLÉS. — Il arrive assez souvent que l'on colle des vins blancs ou rouges sans prendre la précaution d'ajouter du tannin au préalable. Si la dose de colle est élevée, ou même, dans les vins blancs, si elle est simplement moyenne, les éléments tanniques ne sont pas assez abondants pour assurer sa précipitation complète; il reste de la colle en dissolution, qui donne au vin une apparence nauséabonde et produit un trouble dans tous les coupages où on le fait entrer, ces vins sont d'ailleurs enclins aux fermentations putrides.

Le seul remède à cette situation est d'introduire dans le vin le tannin qui lui manque. On ajoute 20 ou 25 gr. de tannin par hectolitre. Il est toujours préférable de faire suivre cette opération d'un collage léger, à raison de 5 à 7 gr. par hectolitre.

(A suivre)

Paul GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, Inspecteur des pharmacies du Lot.

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins.

Multivivures et levures sélectionnées Jacquemin. Tannin. — M<sup>o</sup> tabisulfite de potasse. Acide citrique et acide tartrique. Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux.

La Grande Pharmacie de la Croix Rouge ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc et les levures Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes, Garantie pour la qualité, Efficacité dans les traitements.

### Qui l'eût cru ?

Quand Vaissier, vainqueur pacifique, Créa le Congo Parfumé, Supposait-il qu'un jour le voisin trop armé Pourrait revendiquer ce trésor magnifique ?

X. M. à l'Inimitable Savon.

## LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à recorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

## Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

### Conseil du Docteur

Après chaque Repas prenez une

## FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires : H. BACH & Co — Cahors (Lot)

## Applications générales de l'Électricité

### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

### ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lusterie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

### Entretien et réparations

## PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

Mon premier bal

Il est heureux pour moi et pour mes invités que j'aie eu l'heureuse inspiration de lire le

### PETIT ÉCHO DE LA MODE

(10<sup>e</sup> le n<sup>o</sup> partant). Ce n'est que par ses conseils, donnés si gracieusement et avec quel empressement, que ma soirée a été trouvée parfaite, que tout a été bien réglé et que mes amies sont parties ravies.

7, rue Lemaignan, Paris.

ILLUSTRATION PHOTO

## A LOUER

ou A MOITIÉ FRUITS

5 hectares de terre, vigne, tabac

Bâtiments aménagés pour Laiterie

TOUT PRÈS DE CAHORS

S'adresser aux bureaux du journal.

retrouvée à tout âge par la méthode scientifique et l'expérience de Dr ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

## SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1890, boulevard Poissonnière, 16, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 63; Dames, rue Saint-Denis, 5; Internat, rue de Turenne, 23, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc. Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations D'AVENIR. PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Élémentaires, Supérieurs, et aux Baccalauréats, Ecole Pigier, 63, Rue de Rivoli, Paris.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 novembre.

La tenue du marché a été aujourd'hui meilleure. La fermeté a prévalu dans presque tous les compartiments et les affaires ont été animées.

La Rente française se représente à 95,70.

Les fonds étrangers sont soutenus. L'Extérieure espagnole s'avance à 94 et l'Italien à 109 45, le Turc gagne un demi point à 94,40, le Russe

**EXIGER**  
la Véritable Marque  
SANS AUCUN PRÉJOM

# CHOCOLAT-MENIER

**USINE DE NOISIEL**  
Production journalière :  
**60.000 KILOS**

## Chronique agricole

De la sélection et du renouvellement des semences

En agriculture, où tant de facteurs influencent les rendements, rien ne doit être négligé pour tâcher de les augmenter, même les petits détails qui trop souvent négligés, finissent par exercer une action importante sur le résultat final.

En dehors de la préparation rationnelle du sol et des fumures à lui donner, il est un travail sur lequel nous appelons l'attention des agriculteurs : c'est la *sélection des semences*. Cette opération constitue pratiquement le plus sûr moyen d'augmenter, sans dépense appréciable, le rendement des récoltes.

Il n'est pas difficile de comprendre que de beaux grains bien mûrs, bien conformés, sains, lourds et exempts de graines étrangères donneront naissance à des plantes vigoureuses qui se développeront plus rapidement et résisteront bien mieux aux intempéries. En outre ces plantes talleront mieux et nourriront deux, trois et même quatre tiges, égales, fortes, portant des épis longs et bien garnis.

Si au contraire on fait usage de la première semence venue, non triée, ayant des grains mal conformés, quelquefois atteints par la rouille, le charbon et autres maladies cryptogamiques, souvent chargée de mauvaises graines, on peut s'attendre à des rendements inférieurs. La levée sera plus irrégulière et les plantes moins vigoureuses auront à lutter contre les mauvaises herbes nées au milieu d'elles.

Il ne faut pas oublier que le grain destiné à reproduire son espèce possède des qualités et des défauts qu'il transmettra à ses descendants.

Dans ces conditions, on voit combien il est important de n'employer que des semences minutieusement choisies parmi celles qui semblent les plus productives, les plus résistantes aux intempéries et aux maladies.

Il ne faut pas craindre de se procurer, même à un prix qui paraît élevé, des semences de choix, car elles paieront largement le surplus de dépense, par un rendement bien plus rémunérateur.

La sélection des semences des céréales se fait de diverses manières.

D'après le poids des graines, d'après leur volume, d'après leur couleur. Il y a enfin la sélection méthodique et la sélection mécanique.

**Sélection d'après le poids des graines.** — Il est un fait indéniable que les semences les plus lourdes contiennent plus de matières alimentaires que les légères ; l'embryon prendra donc un développement qui lui permettra de donner naissance à une plante vigoureuse et productive. Il est difficile mécaniquement de séparer les graines lourdes des graines légères. Cependant, pour quelques-unes, l'avoine par exemple, on peut les plonger dans l'eau : les graines légères surnagent, les graines lourdes vont au fond et sont seules réservées pour les semences.

**Sélection d'après le volume.** — La sélection par le poids offre souvent des difficultés. On l'effectue alors d'après le volume. Grâce à l'emploi des trieurs à alvéoles, des cribles, et des tarares, cette sélection est rapide et donne toute satisfaction.

De nombreuses expériences ont permis de se rendre compte que les semences *lourdes* ou *grosses* peuvent accroître le rendement dans des proportions allant de 20 à 28 p. 100 ; le grain obtenu est plus beau et donne un poids plus fort à l'hectolitre.

**Sélection d'après la couleur.** — Dans quelques cas particuliers, il est possible de sélectionner les semences d'après leur couleur. Les grains de seigle d'aspect verdâtre, par exemple, donnent des tiges plus courtes, plus résistantes, des épis plus compacts et à barbes plus fines. Les grains jaunes-clairs fournissent des tiges plus allongées et moins résistantes ; on obtient cependant de plus forts rendements en grains. Les mêmes effets peuvent se remarquer avec le blé.

**Sélection méthodique.** — Les qualités de productivité, de rusticité, de résistance aux maladies, etc., se transmettent par hérédité. Le propriétaire qui veut obtenir lui-même de bonnes semences, doit choisir dans un champ de moyenne fertilité et parmi les parties les plus saines et les plus jolies, une quantité suffisante d'épis pour ensemençer une surface déterminée.

Il supprime ensuite les deux extrêmes de chacun d'eux ne conservant

que le milieu où se trouvent les grains les plus beaux et les mieux nourris.

Il sème en temps voulu ces graines de choix dans une terre bien propre et convenablement préparée. L'année suivante il récoltera une semence sélectionnée de première qualité.

En renouvelant l'opération tous les ans il s'assurera une semence possédant de plus en plus toutes les qualités désirées.

**Sélection mécanique.** — Si la sélection méthodique améliore les qualités des semences et assure leur transmission par hérédité, l'agriculteur ne doit pas négliger la sélection mécanique, car elle permet de compléter la prise en la perfectionnant encore.

À la faveur des trieurs à alvéoles, la sélection mécanique permet d'éliminer tous les grains mal venus ou trop petits, ainsi que les graines étrangères ; on obtient de la sorte un choix d'élite qui assurera les plus hauts rendements.

**Renouvellement des semences.** — Une opinion qui existe encore de nos jours parmi les agriculteurs est la nécessité de renouveler les semences. D'après un grand nombre d'auteurs il aurait avantage à aller chercher dans un sol pauvre celles destinées à un sol riche ; de transporter dans la vallée celles de la montagne ; de choisir les graines provenant de pays froids pour les semer en milieu plus chauds. Par contre, l'inverse est déconseillé.

Aujourd'hui la question est tranchée. Par des essais méthodiquement conduits, nos agronomes modernes ont démontré que le renouvellement des semences était inutile partout où la sélection se faisait sérieusement, car celles qui sont régulièrement triées, loin de dégénérer, s'améliorent.

Le changement des semences n'est donc pas indispensable.

Toutes les fois que l'agriculteur récoltera sur son domaine des semences bien épurées et dont il connaîtra la qualité, il n'aura aucun intérêt à acheter au loin des graines de la même variété. La sélection de ses propres semences constituera, au contraire, un des plus sûrs moyens d'arriver à l'amélioration désirée.

Ce n'est que lorsque la récolte a été mal réussie, que les graines ont été, plus ou moins atteintes par une maladie cryptogamique : rouille, carie,

ergot, etc., ou que des pluies persistantes au moment de la rentrée auront déterminé un commencement de germination qu'il faudra changer de semence.

Il y aura utilité à la renouveler aussi lorsque le propriétaire n'aura à sa disposition que des céréales récoltées sur des terrains mal cultivés, infestés de mauvaises herbes ou issues de semences non sélectionnées, abâtardies ou dégénérées.

J. ARTIGALA,  
Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.

## Chemin de Fer d'Orléans

### CONCOURS AGRICOLE

*d'installations d'appareils destinés à l'arrosage ou à l'irrigation des cultures maraichères.*

Pour couronner la campagne entreprise depuis décembre 1907 en vue du développement des installations pour l'irrigation des cultures maraichères, la Compagnie d'Orléans organise pour le mois de juin 1912, un concours entre les cultivateurs, qui, depuis le commencement de la campagne de propagande, c'est-à-dire depuis 1907 exclu, auront établi pour des cultures maraichères commerciales les meilleures installations éleveuses destinées à l'irrigation de ces cultures.

Ce concours est ouvert aux cultivateurs des vallées du Lot, de la Dordogne, du Tarn, de l'Isle, ainsi que de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux.

Les demandes pour participer à ce concours devront être adressées avant le 30 avril 1912, au Service Commercial de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, elles devront comprendre les renseignements suivants :

- a) Nom et adresse des demandeurs.
  - b) Nature et surface des cultures arrosées ou irriguées.
  - c) Désignation du système des appareils employés pour élever l'eau destinée à l'arrosage ou à l'irrigation en distinguant :
    - 1° Les moteurs actionnés par l'électricité.
    - 2° Les moteurs actionnés par le gaz pauvre, l'essence, le pétrole, la houille, le bois ou tout autre combustible.
    - 3° Les appareils mus par le vent.
    - 4° Les manèges actionnés par les animaux.
  - d) Date à partir de laquelle les appareils ont été mis en service.
  - e) Les résultats obtenus au point de vue du rendement et de la qualité des produits.
- Les membres du jury seront choisis

ultérieurement parmi les personnes les mieux qualifiées du monde agricole. La Compagnie adjointra à ce jury un agent de son service commercial et deux agents de ses services techniques.

Dans ses appréciations le jury devra tenir compte :

- 1° De l'importance des installations et des surfaces, de la nature des cultures auxquelles elles sont appliquées.
- 2° Des moyens employés pour élever et répandre l'eau.
- 3° Du prix de revient de l'eau distribuée, en tenant compte des dépenses d'établissement.
- 4° Des résultats pratiques réalisés au point de vue notamment de la plus-value des produits obtenus en quantités et en valeur, etc.

Le Jury visitera les propriétés à partir du 1<sup>er</sup> juin 1912, il n'avisera pas de son passage. Le classement des installations sera fait en quatre séries selon qu'elles utiliseront :

- 1° Des moteurs électriques ;
- 2° Des moteurs divers (à explosion, à vapeur, hydrauliques) ;
- 3° Des appareils mus par le vent ;
- 4° Des moteurs animés.

Des primes seront, s'il y a lieu, allouées par la Compagnie à chacune des 4 catégories, soit un premier prix de 400 fr. et un deuxième prix de 200 fr. pour chacune des deux premières, un de 200

fr. et un de 100 fr. pour chacune des deux dernières.

En outre, des prix spéciaux consistant en médailles et en primes en argent pourront éventuellement être demandés aux Pouvoirs publics et aux Sociétés agricoles.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Service Commercial de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris ou à M. Tuzet, Inspecteur des Affaires Commerciales à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30<sup>e</sup> année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

## BANQUE CHAREIRE & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénélon

AGENCES

à PARIS, 7, Rue Drouot.	à CAYLUS, Route Nationale.
à MONTAUBAN, Rue de la République.	à CAUSSE, Route Nationale.
à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République.	à SAUMUR, Place Bilange.
à GOURDON, Place du 4 Septembre.	à JARZÉ, Place de l'Église.
à LAFRANÇAISE, Rue Centrale.	à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 313.28 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75  
326.66

Localités du Département visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondonard

## PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ESCOMPTE ET RECÈVEMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-forts à Secref — Change de Monnaies

Confiez tous vos achats ;

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

## Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est :

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

## Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : Paul GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

### CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON,

en face la Halle,

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

## IMPRIMERIES A. COUESLANT

ALENÇON (ORNE)

(Ancienne Imprimerie GUY)

CAHORS (LOT)

(Ancienne Imprimerie LAYTOU)

Adresse télégraphique :

COUESLANT-ALENÇON

Téléphone (Alençon) : N° 26

20 PRESSES

Installations à vapeur et à l'électricité

INSTALLATIONS SPÉCIALES POUR PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET GRANDS TIRAGES

Adresse télégraphique :

COUESLANT-CAHORS

Téléphone (Cahors) : N° 31

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. Des Sociétés de Tempérance : Croix-Bleue, Etoile Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. Du Club Cévénol. — De Syndicats d'Initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc.

DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES :

De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'École Normale des Institutrices de la Seine. — Des Lycées Fénélon, Molière, Victor-Hugo, Racine, etc.

DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Journaux illustrés, Périodiques, Brochures, Mémoires et Thèses

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS, ÉTIQUETTES, ENVELOPPES, TÊTES DE LETTRES, FACTURES, CARNETS, REGISTRES

Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

MANDATS, SOUCHES, LETTRES DE NAISSANCES, MARIAGES & DÉCÈS. — CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

PRIX MODÉRÉS